

Règlement du concours Fim Zekler

Dans le cadre d'ÎLE COURTS

Festival international du Court Métrage de Maurice

10^e édition

Fim
Zekler



10 s



1 – Contexte du festival

Île Courts Festival international du Court Métrage de Maurice a été créé en **2007** à Maurice. Île Courts est organisé par l'association **Porteurs d'Images** qui œuvre à la promotion et au développement du cinéma à Maurice.

Le Festival Île Courts fêtera sa **dixième édition** du **10 au 15 octobre 2017**.

Depuis sa création, le Festival Île Courts a réuni au total **34.716 personnes** pour ses projections. En 9 éditions, Île Courts a présenté près de **522 courts métrages du monde entier** à des publics très variés (jeune, urbain, rural et zones défavorisées). En 2016, le Festival Île Courts a réuni 10.160 spectateurs, pour 58 projections, dans 12 localités urbaines et rurales de l'île : Bambous, Rivière du Rempart, Souillac, Réduit, Rose Hill, Tamarin, Trianon, Chemin Grenier et Valijee. Ébène, Moka et Port Louis. Le Festival Île Courts, c'est une vraie fabrique de cinéma ! En effet, avec le programme FILM FABRIK, depuis 2009, Porteurs d'Images a produit 36 courts métrages mauriciens (25 films de fiction / 9 documentaires / 2 animations).

2 – Une nouveauté pour la 10^e édition du Festival Île Courts : le concours Fim Zekler

En partenariat avec la **MCB**, le Festival Île Courts lance le concours Fim Zekler.

Le principe repose sur la réalisation d'un **TRÈS court métrage de 10 secondes**.

Le Festival Île Courts fêtera ses 10 ans en 2017. Partant du principe qu'une année équivaut à une seconde, le concours Fim Zekler 2017 acceptera des films ayant une durée de 10 secondes hors générique.

Les concourants peuvent être :

> Toute personne résidant à Maurice

3 – Échéances et dates clés

Lundi 10 juillet 2017 : Lancement du concours **Fim Zekler** et ouverture des inscriptions en ligne au concours de court métrage.

Lundi 14 août 2017 : Date limite d'inscription au concours **Fim Zekler**

Lundi 28 août 2017 : Date limite de dépôt des courts métrages

Vendredi 08 septembre 2017 : Le comité de sélection des courts métrages procédera au visionnage, à la sélection des 6 meilleurs, à partir de critères d'évaluation.

Mardi 10 octobre 2017 : Mise en ligne, sur Facebook, des courts métrages sélectionnés. Vote du public possible via des « mention j'aime » sur Facebook.

Mardi 10 octobre > Samedi 14 octobre 2017 : Diffusion des meilleurs courts métrages lors des projections Île Courts dans les programmes « La Tête Ailleurs » et « Sinema Koltar ».

Vendredi 13 octobre 2017 : Clôture des votes du public sur Facebook > Comptabilisation du nombre de « mention j'aime » pour chacun des 6 films mis en ligne **vendredi à midi**.

Samedi 14 octobre 2017 : Remise des prix : 3 premiers prix pour les gagnants du concours **Fim Zekler**.

4 – Conditions de participation

Les courts métrages peuvent être réalisés par une personne ou un groupe. Ce dernier peut être composé d'amateurs comme de professionnels sans limite d'âge. Néanmoins, une seule personne devra être inscrite comme réalisateur et représentera de ce fait le film.

Les courts métrages devront obligatoirement avoir une durée de **10 secondes** hors générique.

Les courts métrages doivent être transmis au **format MP4 codec H264**, génériques inclus. Les concourants ont l'entière liberté de choix quant à la façon de réaliser leur film, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur et plus généralement des dispositions relatives au respect de l'intégrité des personnes filmées, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Tous les genres cinématographiques : documentaire, fiction, animation et expérimental, sont acceptés.

Il n'y a pas de thème imposé.

Les moyens de tournage restent libres (téléphone portable, caméscope, caméra, ...) à condition que la qualité de l'image soit suffisante pour une projection sur grand écran. La qualité du son est également importante car celui-ci devra être audible pour des projections en plein air avec sonorisation amplifiée.

Le principe du concours de court métrage est d'être accessible au plus grand nombre. A ce titre, nous encourageons l'utilisation de matériel et de logiciels ne nécessitant pas d'investissement.

5 – Inscription et dépôt du court métrage

Le concours de court métrage est **gratuit**.

L'inscription

L'inscription consiste à renseigner le formulaire dédié sur le site Internet de Porteurs d'Images / Festival Île Courts.

Les inscriptions sont prises jusqu'au 14 août 2017.

Le dépôt du court métrage

Les éléments ci-dessous doivent être envoyés par email ou par voie postale ou encore remis en main propre sous enveloppe à l'association Porteurs d'Images. La date limite de dépôts des courts métrages est fixée au 28 août 2017 à minuit.

Pour que le dépôt soit valable, l'ensemble des éléments ci-dessous doivent être obligatoirement joints :

- > Le court métrage d'une durée de 10 secondes (sur support DVD ou USB ou par lien de transfert internet comme WeTransfer)
- > La fiche d'inscription / dépôt de court métrage, dûment remplie
- > Les contrats de cession de droit à l'image des personnes filmées
- > Les contrats de cession de droit à l'image du réalisateur
- > Le règlement du concours **Fim Zekler** signé

6 – Comité de sélection

Le comité de sélection des courts métrages sera composé comme suit :

- 5 professionnels de l'association Porteurs d'Images (professionnels de l'audiovisuel et du cinéma)
- 2 personnes de la MCB – Mauritius Commercial Bank

Dès le 29 août jusqu'au 8 septembre 2017, le comité de sélection procédera à l'évaluation de tous les courts métrages déposés et valides puis il les classera par ordre de mérite à partir des critères d'évaluation fixés au chapitre 7 de ce règlement.

Six films maximum seront retenus et mis en ligne sur Facebook. Dès leur mise en ligne le mardi 10 octobre 2017, ils seront soumis au vote du public via mention j'aime.

Le vote du public comptera pour 50 % de la décision finale sur les 3 courts métrages retenus pour l'obtention d'un prix.

Les meilleurs courts métrages, y compris ceux en dehors des 6 courts métrages retenus en sélection finale, auront l'occasion d'être projetés pendant le Festival Île Courts.

7 – Critères d'évaluation

Description des critères d'évaluation	Valeur/Notation
Qualité réflexive et propos du court métrage (thème, message)	35%
Qualité créative (mise en scène, réalisation, scénario)	35%
Qualité technique (images, sons et montage)	30%

8–Prix

Les trois premiers courts métrages du classement réalisé par le comité de sélection obtiendront chacun un prix.

Premier prix – Décerné au lauréat du concours

Le court métrage remportera le prix « **ZEKLER LOR** » et se verra offrir - un compte épargne MCB, d'une valeur de **15 000 MUR**.

Second prix

Le court métrage remportera le prix « **ZEKLER LARZAN** » et se verra offrir un compte épargne MCB, d'une valeur de **10 000 MUR**.

Troisième prix

Le court métrage remportera le prix « **ZEKLER BRONZ** » et se verra offrir un compte épargne MCB, d'une valeur de **5 000 MUR**.

9 – Règlementation

Les concourants s'engagent à autoriser la diffusion de leur vidéo à titre gracieux les jours de projection pendant le Festival Île Courts 2017. Ils déclarent avoir pris toutes les dispositions nécessaires en matière de droits d'auteur, droits à l'image et de droits à la diffusion. Ils garantissent avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires aux diffusions, et sont tenus de les remettre à l'association Porteurs d'Images.

À titre d'information, nous rappelons que l'utilisation d'œuvres musicales préexistantes nécessite l'autorisation écrite des ayants droits et relèvent, à ce titre, de la responsabilité de chacun des concourants.

Chaque concourant ne peut présenter qu'un seul court métrage.

Les concourants garantissent à Porteurs d'Images la jouissance entière et paisible, à titre gracieux, des droits cédés de telle sorte que Porteurs d'Images ne puisse être inquiété, ni recherché pour troubles, revendication ou éviction de quelle que nature que ce soit.

Dans le cadre promotionnel, sous réserve du droit moral de leurs auteurs, Porteurs d'Images se réserve le droit de faire apparaître tout ou partie des courts métrages sélectionnés, sans limitation de durée dans le temps, de façon non commerciale et non exclusive sur ses réseaux sociaux, sur son site Internet, sur son compte Youtube et sur les sites et réseaux sociaux de la MCB-Mauritius Commercial Bank, et ce, sans que ces derniers puissent prétendre à une quelconque rémunération. Porteurs d'Images décline toute responsabilité dans le cas où les courts métrages se trouveraient mis en ligne sur d'autres sites Internet.

Porteurs d'Images se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer le concours si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être consenti aux concourants.

L'inscription au concours FIM ZEKLER du Festival Île Courts implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

NOM + Prénom.....
+ signature précédée de la mention « lu et approuvé »

.....

Contrat de cession du droit à l'image pour un court métrage destiné à concourir au Fim Zekler dans le cadre du Festival « Île Courts» - **en tant que réalisateur** -

Je, soussigné (NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse complété)

.....
.....
.....

Déclare céder gracieusement les droits d'auteur, les droits à l'image et les droits de diffusion du court métrage dont je suis le réalisateur : (Nom/titre de la vidéo destinée à concourir):

.....
.....

Au bénéficiaire suivant :

Association Porteurs d'Images – Enregistrée sous le n°10876 le 20 mai 2009.
38 Dr Emile Duvivier Street – 71506 Beau Bassin

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de court métrage,

Déclare autoriser Porteurs d'Images à exploiter les images, les photos et les vidéos de cette production audiovisuelle,

Déclare autoriser Porteurs d'Images à tous les usages et à des fins de promotion, d'information et de communication ainsi que dans le cadre de la participation au concours **Fim Zekler** d'Île Courts-Festival international du Court Métrage de Maurice, et dans les conditions et les limites suivantes :

Exploitation :

La présente cession est consentie pour toute exploitation, notamment la représentation et la reproduction dans tous les supports de communication, en totalité ou en partie, écrits ou web, interne ou externe.

Le bénéficiaire du présent acte, s'interdit expressément de procéder à une exploitation commerciale ou une exploitation des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou d'en faire toute autre exploitation préjudiciable.

Lieu d'exploitation :

L'étendue géographique de la présente cession est le monde entier.

Durée de la cession :

La cession est effective à compter de la signature du présent acte pour une durée illimitée dans le temps.

Gratuité :

La présente cession est consentie à titre gracieux.

À.....

Le.....

Signature (du cessionnaire ou de ces représentants légaux)

Contrat de cession du droit à l'image pour un court métrage destiné à concourir au Fim Zekler dans le cadre du Festival « Île Courts» - **pour chaque personne filmée** -

Je, soussigné (NOM, Prénom, Date de naissance, Adresse complète)

.....
.....

Déclare céder gracieusement les droits d'auteur, les droits à l'image et les droits de diffusion des images photos et vidéos de ma personne en lien avec le court métrage : (Nom/titre de la vidéo destinée à concourir):

.....

Aux deux bénéficiaires suivants :

1 - Nom de la personne physique ou morale (réalisateur/producteur), concourant au Fim Zekler :

.....

2 -Association Porteurs d'Images – Enregistrée sous le n°10876 le 20 mai 2009 / 38 Dr Emile Duvivier Street – 71506 Beau Bassin, organisateur du concours Fim Zekler et du Festival Île Courts.

Déclare les autoriser à exploiter les images, les photos et les vidéos de ma personne, ayant été prises les dates suivantes :

aux lieux suivants :

Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de court métrage,

Déclare autoriser ces deux bénéficiaires à tous les usages et à des fins de promotion, d'information et de communication ainsi que dans le cadre de la participation au concours Fim Zekler d'Île Courts-Festival international du Court Métrage de Maurice, et dans les conditions et les limites suivantes :

Exploitation :

La présente cession est consentie pour toute exploitation, notamment la représentation et la reproduction dans tous les supports de communication, en totalité ou en partie, écrits ou web, interne ou externe. Le bénéficiaire du présent acte, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou d'en faire toute autre exploitation préjudiciable.

Lieu d'exploitation :

L'étendue géographique de la présente cession est le monde entier.

Durée de la cession :

La cession est effective à compter de la signature du présent acte pour une durée illimitée dans le temps.

Gratuité :

La présente cession est consentie à titre gracieux.

A..... Le.....

Signature (du cessionnaire ou de ces représentants légaux)



Fiche d'inscription au **Concours FIM ZEKLER**

Dépôt de court métrage

Festival international du Court Métrage de Maurice « Île Courts »

Date limite de dépôt : **28 août 2017**

RESPONSABLE DU COURT METRAGE (CONCOURANT PRINCIPAL) :

Nom et prénom : _____

Âge : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Coordonnées téléphoniques : _____

Projet fait :

- en groupe
- à titre individuel

> Noms et âges de tous les concourants :

Vous êtes :

- professionnel(s)
- amateur(s)
- personne(s) mineure(s)

COURT-MÉTRAGE :

Titre du court métrage :

Résumé du court métrage (synopsis) :

Langue du court métrage :

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT EFFECTIVE :

- ✓ Le court métrage d'une durée de 10 secondes hors générique
- ✓ La fiche d'inscription dûment renseignée
- ✓ Les droits d'auteur, droits à l'image et droits à la diffusion des personnes filmées
- ✓ Les droits d'auteur, droits à l'image et droits à la diffusion du(des) réalisateur(s)
- ✓ Le règlement du concours signé

J'affirme avoir pris connaissance du règlement du concours **Fim Zekler** du Festival Île Courts et l'accepte.

Date	
NOM + Prénom	
Signature	

